

## **Consultation sur le cadre de référence pour l'accueil collectif de jour parascolaire**

L'association des responsables et directions d'institutions pour l'enfance – ARDIVE – a pris connaissance du nouveau cadre de référence mis en consultation par l'EIAP.

Nous constatons que ce nouveau cadre déconsidère vivement le métier ainsi que la réalité des lieux d'accueil parascolaires.

L'EIAP a pour mission d'édicter les critères minimaux concernant l'accueil de jour parascolaire en accord avec la LAJE. Il s'agit en effet d'une base quantitative et qualitative avec laquelle les municipalités, les réseaux et les directions peuvent construire des structures considérées comme adéquates, pouvant accueillir une collectivité d'enfants.

L'ARDIVE est consciente des enjeux que représente la mise en place de structures d'accueil pour certaines communes du canton – coûts, locaux à disposition, personnel qualifié –. Le cadre proposé par l'EIAP semble en effet faciliter grandement l'implémentation de tels dispositifs sur l'ensemble du territoire, cependant à quel prix ?

La socialisation des enfants, leur développement physique et psychique doit pouvoir se faire dans des conditions adéquates. Pour cela, les directions de structures d'accueil parascolaires ainsi que les équipes de professionnel.le.s doivent composer avec une multitude de paramètres : conditions familiales et sociales de chaque enfant, lieu d'accueil, grandeur du/des groupes d'enfants, organisation d'équipe, compétences professionnelles du personnel encadrant, problématique ou aménités liées à l'environnement proche.

La multitude et la complexité des paramètres nécessitent de pouvoir compter sur des bases solides, et stables. Le cadre de l'EIAP, avec ses nombreuses exceptions à la règle, sa baisse conséquente en termes de personnel encadrant et de qualification de ce dernier, la disparition du THPE minimal du personnel ainsi que de la direction, représente un risque non seulement pour le métier mais aussi pour le personnel et pour les usagers du lieu. Ce n'est pas une base minimale solide et claire sur laquelle nous pouvons compter, en tant que professionnel.e.s, pour exercer notre métier.

L'affaiblissement significatif du niveau de compétences exigées pour le personnel amènera un plus grand épuisement au travail. Ce risque serait amplifié par un isolement des professionnels qui ne pourraient même plus compter sur un travail d'équipe, ou sur du temps de préparation et de réflexion dans des situations parfois très complexes, influencées par les différents paramètres cités précédemment.

Concernant les directions, plus de bases solides non plus, avec disparition d'un taux minimal de THPE. Il s'agirait donc d'assurer les tâches managériales quotidiennes – suivi et développement pédagogique, remplacement du personnel, commandes, travail administratif, gestion des budgets, etc. – conjointement avec un groupe d'enfant, entre deux situations, quand le temps le permet.

La Tour-de-Peilz, le 29 mai 2018

Bien qu'il soit indispensable, tout le travail principal, ponctuel et non prescrit des directions – coordination d'équipe, réflexion sur les situations individuelles et collectives, feedback, suivi du personnel et de formation, travail avec les familles, coordination avec les partenaires, amélioration des conditions d'accueil, collaboration avec l'école – deviendrait donc optionnel. Car il nécessite du temps et il ne peut être réalisé en présence des enfants.

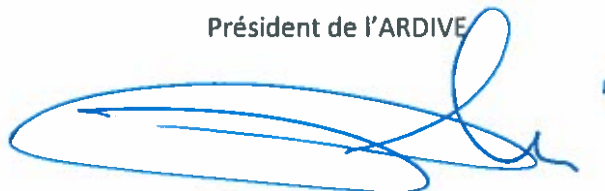
Enfin, n'oublions pas de réfléchir aux bases que nous proposerons aux enfants, avec des lieux au nombre de m2 à géométrie variable, des moments pédagogiquement peu qualifiants, adjoints à tous les aspects relevés précédemment. De quelles structures parle-t-on si elles peuvent selon les moments de la journée ne pas avoir de surface minimale ? De quelles conditions d'encadrement parle-t-on si le nombre d'enfants maximal par groupe peut varier, au besoin ?

Le domaine parascolaire doit pouvoir être reconnu pour ce qu'il est : d'une grande complexité et ayant des objectifs ambitieux concernant le développement des enfants. Le vivre ensemble, la citoyenneté, la solidarité, le travail commun, l'autonomie et la participation sont des notions que l'enfant doit pouvoir acquérir ou affûter dans un microcosme comme un accueil parascolaire. Sans des conditions minimales sérieuses et sécurisantes, et comme dans toute société sans bases solides, il sera très difficile pour l'enfant de faire bonne expérience de son vécu dans la structure d'accueil. Sans les moyens adéquats, il ne serait alors, selon notre expertise pédagogique et managériale, pas possible de répondre aux exigences attendues, qu'elles soient éthiques ou légales.

Toutes ces raisons nous poussent, tout comme les différents partenaires cantonaux de la lettre ouverte, à refuser d'entrer en matière sur le nouveau cadre proposé par l'EIAP.

Diego Pasquali

Président de l'ARDIVE



**ARDIVE**

ASSOCIATION DES RESPONSABLES ET DIRECTIONS  
D'INSTITUTIONS VAUDOISES POUR L'ENFANCE